

# DECOUVERTES SUR LES SECTES

## ET RELIGIONS

Trimestriel n° 100

1<sup>er</sup> octobre 2013

PAF du numéro : 2,50 €  
Abonnement papier : 10 €  
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMPPPI  
BP 30095  
13192 Marseille Cedex 20.

Tel. 04 91 08 72 22.  
gemppi@wanadoo.fr  
www.gemppi.org

Impression : Cité des  
associations de Marseille.  
Commission paritaire : 73373

Directeur de publication :  
Didier Pachoud.

Reproduction interdite  
Les informations et articles de  
presse repris dans cette  
publication n'engagent que leurs  
auteurs.

---

---

### **G.E.M.P.P.I.**

Groupe d'Etude des  
Mouvements de Pensée en  
vue de la Protection de  
l'Individu

FÈCRIS

## **1) L'ENERGIE DES FRAISES, Rencontre avec une dentiste anthroposophe holistique**

Corine Evanesse.....(p 2 à 13)

## **2) NOUVEL ÂGE ou NEW AGE : que penser de l'appartenance d'un proche à un ou des groupes et praticiens du nouvel âge ?**

GEMPPPI .....(p 14 à 16)

## **3) REVUE DE PRESSE.....(p 16 à 19)**

Lise Bourbeau, Catholicisme : service victimes dérivés  
sectaires, Krishna, Le Dinh-Tang, Légionnaires du Christ,  
Mandarom, Pentecôtistes, Satanisme, Scientologie,  
Tabitha's Place, Témoins de Jéhovah et pédophilie.

## **4) Séminaire des commissions de l'Espace Ethique Méditerranéen ... ( P20)**



**SECTES DANGER - [www.gemppi.org](http://www.gemppi.org)**

### **PERMANENCE GEMPPPI ARDECHE**

ACCUEIL, ECHANGES - Tel. 06 61 23 31 96  
Permanence tous les vendredis de 14h à 16h  
Maison des associations - La gare - 07500 Aubenas



# 1) L'ENERGIE DES FRAISES : rencontre avec un dentiste anthroposophe holistique

Corine Evanesse

Cet article est le deuxième d'une série consacrée aux médecines parallèles, plus précisément à mes expériences dans ce domaine. Il doit être lu après « des granules à gogo » paru dans le bulletin n° 94 du GEMPPI (1<sup>er</sup> juillet 2012).

Rappel des faits :

Suite à des soucis de santé qui n'avaient pas trouvé de solutions avec la médecine classique, je m'étais tournée, en désespoir de cause et mal influencée par une association vers des médecines non conventionnelles. J'avais d'abord rencontré un médecin homéopathe qui m'avait orienté vers un **dentiste holistique** en prétendant que mes problèmes avaient une origine dentaire.

« Ah, je vois tout à fait ce qui ne va pas me dit le dentiste (dont je devais apprendre plus tard qu'il était **également anthroposophe**°), la grosseur de vos incisives me dit que vous avez des problèmes avec votre mère et que ça vient d'une vie antérieure. Quant à vos canines trop aigues, elles me disent que vous avez développé une agressivité non négligeable pour parvenir à survivre dans un milieu hostile »

Les passages en *italiques* représentent mes réflexions actuelles. Le recul que j'ai pris envers ces pseudo-médecines n'est pas sans intérêt.

*Cet entretien médical commence d'une manière bien étrange ; il est caractéristique des méthodes employées par les gourous des fausses médecines. Ces gens cherchent toujours à vous persuader que vos problèmes de santé sont d'origine psychologique, il s'agit d'une de leurs théories « phare ». Dans chacun de leurs livres (l'un des plus caractéristiques à ce sujet étant : « Michel Odoul : dis moi où tu as mal, je te dirai pourquoi ». mais il y en a bien d'autres), ils vous expliquent que la maladie n'est pas due au hasard mais à des problèmes psy dont l'origine remonte à la petite enfance. L'inconscient n'arrivant pas à s'exprimer par des mots (puisque les souvenirs traumatisants ont été refoulés) le fait alors par des maux et il nous appartient de décrypter ce langage du corps, de comprendre ce que notre inconscient cherche à nous dire.*

**Cette théorie n'est qu'une déformation de celle de Freud : au lieu de s'exprimer à travers les rêves et les actes manqués comme on peut le lire dans « l'interprétation des rêves » ou encore « psychopathologie de la vie quotidienne » de Sigmund Freud, l'inconscient s'exprime par la maladie.**

*Freud et ses théories sur l'origine des névroses a beau avoir été dépassé par la connaissance que nous avons aujourd'hui du cerveau, ceci n'empêche pas ces charlatans d'aller encore plus loin que leur lointain maître, sans toujours reconnaître ce qu'ils lui doivent.*

**La référence aux vies antérieures est fréquente.** De nombreux courants de pseudo-médecines ont été influencés par l'orientalisme et l'hindouisme, c'est notamment le cas de Rudolf Steiner, père de l'anthroposophie qui a été membre de la Société théosophique. En outre, l'accent mis sur le karma est important car il représente un allié précieux pour ces « thérapeutes ». Comme leur médecine ne fonctionne pas, ne guérit pas et que leurs malades finissent par s'en rendre compte, la

*théorie du karma vient tout justifier : « vous êtes toujours malade ? Mais ce n'est pas de notre faute voyons, c'est la votre, vous avez un mauvais karma... »*

**LE DENTISTE** : « Il est indispensable que vous alliez consulter un psychothérapeute, j'en connais d'ailleurs un très bon »

*Autre phrase caractéristique ; ces gens travaillent en réseau, ils ont un carnet d'adresses rempli de noms de collègues exerçant diverses pseudo spécialités médicales et se font des renvois d'ascenseur en permanence, c'est ainsi qu'ils constituent leur clientèle. Si vous les écoutez, vous n'allez pas tarder à dépenser une fortune chez divers guérisseurs...*

*Ne jamais oublier que ces gens sont avant tout des charlatans, autrement dit : le but de tous ces discours est avant tout de vous faire casquer le maximum de fric. En une heure et demi de consultation, j'en entendis des vertes et des pas mûres.*

**LE DENTISTE** : « La santé de vos dents dépend en grande partie de votre alimentation. Il est nécessaire de réformer celle ci. L'être humain n'est pas fait pour manger de la viande, il ne possède pas les dents d'un carnivore ; nous sommes faits pour manger des céréales comme nos ancêtres, **vous devez devenir végétarienne**, sinon, votre santé ne peut pas s'améliorer. »

*Autre discours caractéristique : ces gens mélangent le vrai et le faux avec habileté. La phrase « la santé de vos dents dépend de votre alimentation » est en partie juste (même si l'hérédité joue tout de même un grand rôle...). Affirmer une évidence permet d'obtenir l'attention et l'adhésion du patient, après, ce sera d'autant plus facile de le convaincre d'un mensonge.*

*L'être humain ne possède pas les dents d'un carnivore mais ce n'est pas non plus une poule. Nous sommes omnivores. On peut trouver toutes sortes de justifications au végétarisme : religieuses, éthiques, philosophiques, écologiques, mais prétendre que supprimer totalement la viande et le poisson est préférable pour la santé n'est en rien prouvé, un tel régime risque d'entraîner des carences alimentaires. Lire à ce sujet l'excellent article de Léon Guéguen paru dans le numéro 283 de la revue Science ou pseudo-science ?*

<http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1017>

**CORINNE** : « J'adore la viande et suis totalement incapable de m'en passer et je déteste les céréales complètes », lui ai-je répondu.

**LE DENTISTE** : « En mangeant de la viande, vous vous rendez responsable de la famine en Afrique ! Le bétail consomme beaucoup de céréales et de terres agricoles ; celles ci devraient être réservées à l'alimentation humaine pour les plus déshérités ! »

*Il s'agit là d'un des aspects les plus odieux des médecines parallèles ; ces gens passent leur temps à chercher à vous culpabiliser : si vous êtes malade, c'est de votre faute, si vous ne guérissez pas, c'est de votre faute, si vous ne suivez pas mes conseils, vous êtes un assassin...*

*Malheureusement pour ce monsieur, je suis fort peu sensible à la culpabilité et ce d'autant moins que la malnutrition en Afrique a des causes multiples : les guerres, les déplacements forcés de population, les épidémies qui réduisent le nombre d'agriculteurs, etc.*

**LE DENTISTE** : « Il faudra également que vous achetiez désormais des produits bio, au moins dans un premier temps, ils sont bien meilleurs que ceux issus de l'agriculture industrielle pour la santé. Dans un deuxième temps ce serait une bonne chose que vous vous mettiez au jardinage ; rien ne vaut les légumes du jardin.

**CORINNE** : « Je déteste le jardinage et je suis une citadine qui me plaît en ville. Je ne suis même pas sûre d'aimer la nature... »

*Sur les mérites supposés de l'agriculture biologique en ce qui concerne la santé, on lire avec profit,, l'article Agriculture Biologique de Robert T. Carroll tiré de son Dictionnaire Sceptique.*

<http://www.sceptiques.qc.ca/dictionnaire/organic.html>

**LE DENTISTE** : « Comment peut-on ne pas aimer notre mère Nature ? Vous ne vous rendez pas compte que votre mode de vie est dégénéré ? Je suis sûr que vous vous couchez bien trop tard le soir, pour avoir une bonne vitalité il faut être couché à 21 heures et se lever à 5 heures du matin, le meilleur sommeil est avant minuit !

**CORINNE** : « Si je me couche avant minuit, je suis sûre de me payer une nuit blanche ! »

*Sous prétexte de me soigner les dents cet homme me poussait à modifier d'une manière radicale mon mode de vie, sans tenir compte de mes habitudes, goûts et horaires de travail. Il s'agit là aussi d'une des caractéristiques des médecines parallèles qu'ils appellent « holistique », prétendant qu'elles englobent tous les aspects de la vie d'un individu. J'appellerais plutôt ça une idéologie de type totalitaire, où se situe la liberté ? De quel droit cet homme voulait-il régenter ma vie ? Mais il se prend pour qui ? Pour un gourou !*

**LE DENTISTE** : « Si j'insiste pour que vous cultiviez vos légumes vous-même, j'ai une bonne raison ! Vous devez manger des légumes de la région et de saison et ne plus manger du tout de produits venant d'une autre région ou pire de l'étranger. Vous vivez sur un certain sol et votre corps n'est pas adapté à une certaine nourriture : les ananas, les oranges ne poussent pas dans votre région, c'est parfaitement malsain d'en manger.

Il vous faut comprendre que chaque fruit, chaque légume possède une énergie spécifique qui est en accord avec le sol sur lequel il pousse. Cette énergie est bien plus importante pour votre santé que les vitamines. Lorsque vous mangez des fraises d'Espagne en début avril, celles ci ne sont pas adaptées au climat sous lequel vous vivez, l'énergie de la fraise vous dit « il fait chaud, c'est le mois de juin », alors que chez nous, début avril, il peut faire 5°. L'énergie d'été contenue dans la fraise entre alors en conflit avec l'énergie de début de printemps se trouvant encore dans votre corps et c'est ça qui vous rend malade. »

*J'ai entendu toutes sortes d'arguments en faveur du manger local et de saison, en particulier des arguments affirmant que le bilan carbone de l'agriculture en mode local est meilleur, les aliments arrivent dans notre assiette plus frais ou encore, que l'on peut plus facilement contrôler le mode de production et les éventuels abus, mais c'était la première fois que j'entendais un discours aussi bizarre et irrationnel.*

**CORINNE** : « Mais de quelle énergie parlez vous ?

**LE DENTISTE** : « Chez les hindous, on l'appelle « prâna », c'est l'énergie vitale universelle qui existe partout. Elle est parfaitement indétectable par un appareil de mesure, même le plus

moderne. Seuls les êtres humains possédant une sensibilité exceptionnelle peuvent la percevoir... »

*Autrement dit, je dois le croire sur parole n'ayant pas à ma disposition cette « sensibilité exceptionnelle. Bien entendu, jamais aucun anthroposophe-yogi-hindou n'a pu apporter la moindre preuve de l'existence d'une telle énergie, tout repose sur la croyance ; il ne s'agit donc pas de médecine.*

*Ayant cherché le mot « prâna » dans un dictionnaire, j'ai appris que certains yogis, en Inde prétendent ne se nourrir que de « prâna » et ne consommer aucune nourriture terrestre...*

**CORINNE** : « Mais enfin, comment voulez vous que je ne mange que des aliments de la région et de saison, qu'est-ce que je vais manger l'hiver ?

**LE DENTISTE** : l'hiver, on mange des racines et des légumineuses.

**CORINNE** : Quoi ? Ces trucs qui font péter et il faut 3 heures pour les faire cuire ?

**LE DENTISTE** : vous ne pouvez pas avoir une bonne santé et ne pas passer du temps en cuisine, c'est incompatible. »

*Du temps pour cuisiner, du temps pour jardiner, tout en se couchant à 21 heures au plus tard. Le mode de vie anthroposophico-new age est-il compatible avec celui d'une femme moderne qui travaille ?*

*Je sais que le manger local et de saison est très à la mode en ce moment mais je n'y suis pas favorable pour autant. J'ai encore en mémoire le souvenir fort vif des discours de ma grand mère qui m'a dégoutée à tout jamais de la nostalgie du bon vieux temps. Je l'accompagnais en courses et elle me répétait sans cesse à quel point j'avais de la chance de vivre à mon époque et de pouvoir bénéficier d'une alimentation variée et à un prix modique. Elle me parlait du travail de la terre : dur, ingrat, peu productif. Les hivers étaient longs lorsqu'on ne pouvait compter que sur les carottes et les pommes de terre. Les gens survivaient parce qu'ils avaient fait des conserves pendant l'été.*

*A Noël, ma grand mère avait droit à une orange, jamais plus car elles étaient trop chères et « seuls les bourgeois pouvaient se les payer ».*

*A la fin de l'hiver c'était pire, les réserves commençaient à manquer et il fallait se contenter de carottes flasques, de pommes de terre pleines de germes et de pommes ridées...*

*C'est ce temps là qu'il faut regretter ?*

A la fin de la consultation, le dentiste m'a mise à la porte de son cabinet en me disant qu'il ne pouvait rien faire pour moi puisque que je contestais d'une manière systématique ses conseils...

Je n'ai jamais payé la consultation...

**Au sujet de l'anthroposophie et de l'agriculture biodynamique de Rudolf Steiner, voici quelques sites critiques intéressants :**

<http://www.charlatans.info/agriculture-biodynamique.php>

<http://derive-sectaire.fr/demystification/charlatanisme/le-mythe-de-lagriculture-biodynamique/>

<http://actu-sectarisme.blogspot.fr/2012/03/propos-de-lagriculture-biodynamique.html>

<http://www.agriculture-environnement.fr/dossiers,1/ecologie-politique,18/les-forces-cosmiques-de-la-biodynamie,671.html>

Bien entendu, citer ces sites ne signifie nullement que nous cautionnons tout ce que leurs auteurs peuvent affirmer... Au lecteur de se faire une opinion...

## **2) NOUVEL ÂGE ou NEW AGE : que penser de l'appartenance d'un proche à un ou des groupes et praticiens du nouvel âge ?**

Nous avons observé de manière récurrente que presque toutes les personnes apprenant qu'un de leur proche est pris en main par un groupe supposé sectaire ou même simplement en contact avec un tel groupe, connaissent une période de panique et de révolte face à la menace supposée ou réelle qui pourrait parfois les conduire à des comportements improductifs. Fort heureusement, les associations comme la notre se chargent de faire en sorte que ces émotions soient mieux gérées et que la recherche de réponses plus appropriées soit apportée.

Les multiples leaders et opérateurs du nouvel âge ou new age organisent des réunions, stages et activités lucratives destinées au développement du potentiel humain, au bien-être et aux méthodes thérapeutiques alternatives ou complémentaires et toujours non conventionnelles. Selon nous, tout ce qui relève du nouvel âge n'est pas automatiquement sectaire, mais évolue assez souvent vers cette tendance parce qu'elle confère de grands pouvoirs à ses acteurs, souvent sans aucune autorité valable de régulation. Le nouvel âge est une approche holistique du monde, où le corps, l'âme, l'esprit et le cosmos sont liés. Le new age s'inspire très fortement des croyances hindouistes ou bouddhistes lesquelles sont accommodées, parfois dévoyées, pour s'adapter au business, à la mentalité et au marché européen. Ces adhérents au nouvel âge sont généralement critiques envers la science et la médecine classique au profit de méthodes globales ou magiques. Cette ou ces croyances confondent presque toujours le matériel et le spirituel en une seule unité qui de ce fait amène les « maîtres ou coach de vie » et thérapeutes alternatifs à traiter le corps ou le psychisme au travers de l'âme ou des vies antérieures, pour ne donner que ces exemples. **La tendance actuelle du nouvel âge est à l'élimination du vocabulaire religieux au profit d'un lexique pseudo-scientifique, pseudo-psychologique, pseudo-médical** pour désigner des concepts et des idées relevant de pures croyances, de superstitions, de spiritualités orientales ou néo-païennes. **De telles sorte que nombre d'adeptes du nouvel âge peuvent affirmer être non croyants** alors qu'ils adhèrent à leur insu à des doctrines tout à fait spirituelles, des catéchismes, des dogmes qui se donnent pour scientifiques (médecine quantiques, etc.).

En fait nous sommes très modérés dans notre propos car le récent rapport parlementaire n°480 sur « l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé », publié en avril 2013 par le Sénat est beaucoup plus alarmiste.

De notre analyse du nouvel âge il ressort que les pratiques de ses adeptes vont de l'anodin au pire. C'est à dire de ce qui relève de la juste liberté de conscience et de pratique spirituelle de chacun aux pires dérives sectaires amenant certains adeptes, sous influence de leur maître à penser, à rompre les liens avec leur proches (le new age implique souvent une auto déification, un égocentrisme amenant au mépris de l'entourage), à se soumettre sexuellement à son maître, coach

ou gourou, à vider leur compte en banque, à refuser des soins médicaux, même vitaux et pire, les conduire à la mort dans certains cas extrêmes, comme on l'a vu avec l'Ordre du Temple Solaire et plusieurs autres groupes.

Il faut savoir que les adeptes du nouvel âge, dans leur quête du bien-être, du surhomme et de la santé absolue ont **plusieurs, voire de multiples pratiques et appartenances psychospirituelles**, ce qui rend difficile l'évaluation des risques sectaires.

C'est parfois l'addition de toutes ces appartenances ou pratiques qui aboutissent à une situation d'emprise sectaire de telle sorte que chacun des éléments additionnés ne peut être accusé individuellement d'être un acteur sectaire. En réalité, concernant les groupes du nouvel âge, il est rare que l'ont puisse d'emblée affirmer qu'il s'agit de sectes, pour les raisons évoquées ci-dessus, **sauf quand des catastrophes se produisent.**

### 3) REVUE DE PRESSE

#### Lise BOURBEAU

**Cette secte qui prône l'abandon des thérapies.** Attention, danger. C'est une conférence qui a attiré l'attention de la Ligue des droits de l'Homme et du Cippad, le centre d'information et de prévention sur les psychothérapies abusives de Maine-et-Loire. Une conférence apparemment anodine sur le thème *Ecoute ton corps*, ce qui, a priori, ne peut faire que du bien.

Sauf que la conférencière est plutôt controversée. Lise Bourbeau a vendu des centaines de milliers de ses livres qui expliquent que toute maladie a une origine psychologique. Surtout, elle fait référence à la nouvelle médecine germanique du Dr. Ryke Geerd Hamer, plusieurs fois condamné pour avoir incité des patients atteints du cancer à abandonner leur traitement. Le mouvement « Ecoute ton corps » figure sur la liste noire des voies à risque sectaire de la Miviludes, la mission de lutte contre les sectes.

« **On est bien dans une dérive sectaire** », assène Lionel Gauguin, président du Cippad en Maine-et-Loire. Qui énumère les critères de risque : « **La rupture avec les proches.** Selon Lise Bourbeau, les maladies ont toujours un lien avec l'enfance, avec les parents. Ensuite, **la culpabilité du malade.** Enfin, la captation : le patient revient tout le temps voir son soi-disant thérapeute. »

La conférence doit avoir lieu salle Daviers. C'est une association du nom des Sens de Tao qui a réservé la salle auprès de la Ville, sans indiquer le nom de la conférencière...Au printemps, un atelier a été organisé à Ethic étapes, par Françoise Baumard, « **diplômée de l'école de vie internationale Ecoute ton corps** ». Françoise Baumard indique pratiquer le « **reiki** », autre pratique mise en cause par la Miviludes. La mission alerte : « Des témoignages accablants ont été recueillis par des associations de victimes. » Toujours à Angers, la librairie ésotérique *Le jardin d'Eden* fait la promotion de la conférence de Lise Bourbeau.

Angers terre de prédilection des mouvements ésotériques ? Voici deux semaines, L'assemblée du Renouveau organisait une conférence, cette fois dans un lieu privé. Mouvement fondé en Australie, cette assemblée fait l'apologie des guérisons miraculeuses.

Lise Bourbeau prétend décoder la signification métaphysique et spirituelle des malaises et maladies. Au chapitre du cancer, on lit : « **Si le cancer atteint un sein, c'est parce que tu devrais t'accepter dans ta façon de materner les autres, même si ça ne répond pas toujours à leurs désirs et attentes ou à ce que tu as appris.** » Et pour guérir de la crédulité, elle propose quoi ?

Marianne Deumié.

Ouest-France, édition d'Angers du jeudi 26 septembre 2013

## **Catholicisme : service victimes dérives sectaires**

**L'Église de France crée un service national d'accueil des victimes de dérives sectaires.** À l'occasion du réaménagement de son Service national Nouvelles croyances et dérives sectaires, et sous l'impulsion de Mgr Michel Dubost (Évry), président du Conseil pour les relations interreligieuses et les nouveaux courants religieux dont il dépend, la Conférence des évêques de France (CEF) s'est dotée d'un service national d'accueil des victimes de dérives sectaires dans les communautés ecclésiales. « Il y aura enfin un accueil officiel des victimes dans l'Église. C'est une excellente nouvelle, car elles souffrent d'une suspicion systématique, se félicite un bon connaisseur du dossier. Bien sûr, certaines victimes exagèrent, ou sont dans la reconstruction, mais il s'agit d'une minorité. ».

*La Croix - 10/9/13*

## **KRISHNA**

### **SUISSE : CRISE DE FOI CHEZ HARE KRISHNA.**

Le siège suisse de la secte cherche à expulser Giovanni Proietto, responsable depuis 20 ans du château de Bellevue, près de Dole, qui fut un lieu communautaire. Mais l'ancien adepte se défend et dénonce escroqueries et malversations.

« C'est comme si le Vatican voulait virer un curé de campagne », résume Philippe Ghiles. Juriste et ami de Giovanni Proietto, il a pris fait et cause pour ce dernier, aux prises avec la FSCK (Fondation suisse pour la Conscience de Krishna), dont il fut adepte pendant vingt ans (lire par ailleurs)...

Chargé du volet pénal, Me Schwerdorffer, du barreau de Besançon, parle d'un « combat à mort, dans la mesure où, non seulement le litige porte sur des montants financiers très conséquents, mais qui plus est Monsieur Proietto s'est affranchi d'Hare Krishna pour devenir un modèle d'insertion en transformant le château en lieu d'accueil de séminaires et d'événements, ce qui ne convient plus à l'association. Les enjeux sont trop importants : Hare Krishna ne souhaite pas d'issue transactionnelle ni amiable. »

D'où la riposte engagée pour éviter l'expulsion de Giovanni Proietto du château comme de sa maison qu'il a réhabilitée à proximité. Et tenter de lui permettre de récupérer les quelque 460.000 € dont il dit avoir été spolié. Sans compter les 550.000 € qu'a coûté la mise aux normes du château pour accueillir événements et séminaires.

Comptes vidés, statuts falsifiés...Après une plainte pour « escroquerie au jugement » déposée voilà plusieurs semaines, l'avocat en prépare ainsi une nouvelle pour « escroquerie et malversations ». Les deux visant la FSCK basée à Zurich.

La première dénonce le fait que la fondation suisse aurait produit une fausse pièce devant la cour d'appel de Besançon (en l'espèce une modification de statuts contrefaite lui contestant tout bail commercial) pour fonder les magistrats à prononcer l'expulsion.

La seconde concernant le fait que sur simple coup de fil d'un tiers, l'expert-comptable de la SCI (société civile immobilière) gérant le château de Bellevue, ait littéralement vidé le compte courant de M. Proietto de ses 277.000 € et réduit de 180.000 € à 100 € les parts sociales qu'il détenait.

Des tours de passe-passe aussi fumeux que frauduleux qui ne s'arrêtent pas là. Les conseils de Giovanni Proietto comptent également remettre en cause, au plan civil cette fois, la validité de certaines ventes de terrains pour lesquels leur client – pourtant associé à la SCI – n'a pas été ne serait-ce qu'averti et qu'un notaire « particulièrement léger » a entérinées sans avoir vu que les « actes authentiques » n'étaient signés par personne...

En attendant l'issue de ces recours et procédures, Giovanni Proietto tend le dos. Sous le coup d'un arrêt d'expulsion confirmé en appel sur la base de documents qu'il dénonce donc comme faux, il sera fixé le 11 septembre prochain quant à l'exécution de celui-ci.

D'ici là, il « compte faire le maximum pour enrayer cette machine infernale. Parce que là, on marche sur la tête, c'est du harcèlement ! » Si le château de Bellevue et ses dépendances hébergeaient une soixantaine d'adeptes voilà encore quinze ans, il ne reste désormais plus que quatre couples (Giovanni Proietto et sa compagne, son fils et sa femme, sa fille et son compagnon, plus un couple d'amis). Leur rapport à l'hindouisme ? « Je pratique toujours », indique l'ancien adepte Hare



Krishna. « Je continue à aller régulièrement en Inde et mon fils est marié à une Indienne. Mais si j'ai gardé la religion, j'ai rompu avec les institutions. »

Pierre LAURENT - Voir en ligne : <http://www.estrepublikain.fr/>

Transmis le dimanche 11 août 2013 par : <http://enfant-prodiges.com/spip/spip.php?article5419>

## LE DINH, dit TANG

### Faites entrer l'accusé : Qui était Robert Le Dinh, le gourou appelé « Tang » ?

Cet énigmatique personnage a été le chef d'un groupe d'enseignement chrétien pendant près de trente ans, jusqu'à ce qu'un couple dénonce ses pratiques sectaires et des agressions sexuelles et des viols répétés. Robert Le Dinh, aussi surnommé « Tang », était-il le gourou manipulateur que certains adeptes ont renié. Des réponses dans l'émission « Faites entrer l'accusé », ce soir sur France 2.

Né d'une mère française catholique et d'un père vietnamien bouddhiste, **Robert Le Dinh** dit avoir eu une révélation mystique en 1982, à l'origine de la création d'un groupe d'enseignement chrétien, réunissant une vingtaine de fidèles. Pendant près de trente ans, dans le Lot-et-Garonne puis dans l'Ariège, il aurait dispensé son savoir au quotidien à quelques familles, moyennant de larges compensations financières...

En 2007, un couple de fonctionnaires fidèle au maître « Tang » depuis 22 ans, se retourne contre lui pour dénoncer ses pratiques sectaires. Emprise mentale, **agressions sexuelles** et **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** : l'homme aurait pénétré tous les interstices de la vie de ses fidèles, jusqu'à décider de la carrière de certains et du nombre et des prénoms des enfants à naître. Six autres personnes ont rejoint les plaignants pour se constituer partie civile contre leur ex gourou, dont deux jeunes femmes affirmant avoir subi des attouchements alors qu'elles étaient mineures.

**Condamné à dix ans de prison en 2012.** Un procès s'est ouvert en 2010 à Foix (Ariège) et s'est conclu par une condamnation à quinze ans de réclusion pour Robert Le Dinh. L'emprise mentale exercée par celui-ci sur ses adeptes, ainsi que les agressions sexuelles sur mineurs avaient alors été reconnus. Deux ans plus tard, le coupable ayant fait appel, **le verdict a été réduit à dix ans**, à la grande déception des parties civiles. Seules les agressions sexuelles sur mineurs ont été prises en compte, laissant de côté la manipulation affective, le chantage et les viols et mauvais traitements dénoncés par certains adultes...Le cercle de Tang ou du « Saint Elu » comme il aimait se faire appeler, a été cité en 1995 dans un rapport parlementaire sur les sectes, et dans le rapport 2010 de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Le nouvel épisode de **Faites entrer l'accusé** programmé ce dimanche sur France 2 à 22h35, revient sur l'enquête difficile qui a précédé le procès. La mainmise du gourou sur ses adeptes aurait été si forte que peu d'entre eux ont osé témoigner contre lui. Un manque de preuves qui s'est fait ressentir dans les deux procès de maître « Tang ».

*Terrafemina- 08.09.2013*

## LEGIONNAIRES DU CHRIST

RTL, « L'heure du crime » 18 septembre 2013 - **La légion du Christ, une secte au cœur de l'Eglise.** A 22 ans, Xavier est abordé par un jeune prêtre. Ce religieux fait partie de la Légion du Christ, une communauté créée en 1941 au Mexique par un prêtre devenu une icône : Marcial Maciel. Séduit autant qu'intrigué, Xavier s'engage. Il découvre un système bien loin de ce qu'il imaginait, fait d'interdits et d'humiliations. Au terme de sept années de doutes et de souffrance, il parvient à prendre la fuite. Peu de temps après, le scandale éclate : Xavier apprend, consterné, que le fondateur de la légion, l'homme qu'il avait appris à vénérer, a abusé de plusieurs dizaines d'enfants et adolescents. Xavier a décidé de prendre la parole pour dénoncer ce qu'il a vu et enduré.

**Invités : Xavier Léger**, a vécu 7 ans au sein de la Légion. Bernard Nicolas, journaliste d'investigation, **Serge Blisko**, président de la Miviludes

## MANDAROM

### **Le Mandarom attend l'argent de l'Etat, sous la menace des défenseurs du Verdon.**

Les sites des gorges du Verdon et du lac de Castillon, autour du bourg de Castellane...Les touristes...ne manquent pas de remarquer sur les collines d'immenses statues kitsch très colorées qui se détachent sur la verdure environnante. Et peuvent même être tentés d'aller découvrir le site dit du Mandarom, plus exactement le monastère du Mandarom Shambhasalem. Le site avait été créé dans cet endroit retiré des Alpes-de-Haute-Provence en 1969 par Gilbert Bourdin, rebaptisé Seigneur Hamsah Manarah de l'Ordre des Chevaliers du Vajra triomphant et de l'Aumisme. Cette religion et son monastère ont failli ne pas survivre à la mort de son fondateur en 1998, mais surtout aux coups portés par l'administration fiscale française qui ne voyait pas pourquoi les activités commerciales menées par les adeptes devaient échapper au régime de taxation habituel.

Le Mandarom et ses différents avatars...n'a pas été mis en cause dans des affaires pénales depuis la disparition de son fondateur. **Depuis 15 ans, l'aumisme attend son nouveau Hiéokarantine** dans la lignée initiatique des Incarnations divines. Mais les accès au site et à sa boutique n'ont plus le même caractère vital depuis le début de l'année 2013, puisque la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France à rembourser plus de 3,5 millions d'euros d'imposition qu'elle a jugés indûment prélevé sur une activité qu'elle n'a pas jugé commerciale, mais bien religieuse. La liberté de religion semblait en danger aux yeux de la juridiction européenne. L'Etat français devra en outre payer les intérêts et les frais de justice (pour un montant approchant 50 000 euros). L'événement est passé relativement inaperçu : la France n'a pas fait appel de ce jugement. En revanche, les adversaires les plus redoutables du Mandarom n'ont pas baissé les bras. Il s'agit de Robert Ferrato et de **l'Association pour la protection des sites du Verdon**, dont il est le président. Ce rassemblement écologiste a mené, souvent avec succès, des combats médiatisés pour ne pas laisser faire n'importe quoi dans un environnement d'une exceptionnelle qualité...Le combat le plus spectaculaire de Robert Ferrato a connu un épisode fracassant le 24 septembre 2008 : **la destruction de la principale statue du Mandarom**, celle de son fondateur, haute de 33 mètres. Il était déjà parvenu à bloquer le projet de construction d'un « temple pyramide » étendu sur près d'un hectare et haut de 33 mètres, qui avait déjà provoqué d'importants travaux de terrassement, ainsi que la construction d'une route, dans des conditions de légalité très suspectes. Au terme d'une longue série de recours, le Mandarom a été condamné à remettre les lieux dans leur état initial, mais l'association qui pilotait les travaux au début n'existe plus ! Avec ténacité, le complexe montage juridique des sociétés du Mandarom a été examiné et il conduit finalement à une fondation domiciliée à Vaduz, capitale du Liechtenstein, et gérée par un avocat. Robert Ferrato et ses amis veulent obtenir la mise en cause de cette fondation et la contraindre à payer des indemnités.

Interrogé par le quotidien *La Provence* en avril 2013, M. Ferrato a émis des hypothèses sur la provenance des fonds dont disposeraient les derniers défenseurs du Mandarom. Il ne croit pas que **les 8 millions d'euros dont aurait disposé Gilbert Bourdin provenaient** du fruit des collectes auprès des adeptes. **Il fait état de rumeurs selon lesquelles Luc Jouret, gourou de la secte du Temple solaire, était en relation avec le Mandarom et lui aurait fourni ces fonds.** On se souvient que cette secte a disparu à l'issue d'une série de mystérieux suicides collectifs, ou de massacres selon d'autres interprétations, qui ont fait 74 victimes de 1994 à 1997.

Lors d'une autre interview accordée il y a plusieurs années à *L'Humanité*, M. Ferrato avait regretté que la justice se soit cantonnée à enquêter sur les aspects immobiliers de l'action du Mandarom, estimant que de nombreux indices conduisaient à soupçonner des opérations financières illicites, et de puissants appuis politiques occultes...Dans l'affaire du Mandarom, l'Etat semble devoir se résoudre à rembourser près de 4 millions d'euros aux différents avatars de ce culte curieux, mais il

est possible que l'argent lui revienne finalement par d'autres biais juridiques.  
*Fait-religieux - La rédaction - Le 27.07.2013*

## **PENTECÔTISTES**

### **Sida: Des pasteurs Pentecôtistes pressent les malades d'arrêter la tri-thérapie**

Plusieurs jeunes patients atteints du Sida ont arrêté leur tri-thérapie au Royaume-Uni, sous la pression de certains pasteurs Pentecôtistes, a révélé l'association anglaise de lutte contre le VIH, The Children's HIV association, citée par le site web de la BBC, vendredi 16 août. Une situation dénoncée par un nombre croissant de médecins outre-manche, qui accusent cette église de «mettre en danger ses plus jeunes fidèles» atteints de la maladie. Le Pentecôtisme, très populaire auprès de la communauté anglo-africaine, est connu pour sa croyance «radicale» dans le «pouvoir des prières» et des «miracles», poursuit le quotidien. «**S'en remettre à Dieu**». Tel est le conseil donné par certains pasteurs de l'Eglise pentecôtiste outre-manche pour guérir du Sida. Certains interdiraient même explicitement la tri-thérapie à leur fidèles. Sur 19 praticiens interrogés outre-manche, une dizaine auraient rapporté que 29 de leurs patients pentecôtistes avaient subi des pressions pour arrêter leur traitement - et 11 seraient effectivement passés à l'acte. «J'ai été dans des églises où... le pasteur s'est levé et m'a dit 'viens, prends cette eau... si tu la bois pendant un certain temps, tu sera guéri'», raconte Olivier\*, 16 ans. Suite à ces conseils, l'adolescent a effectivement arrêté de suivre son traitement... et sa condition s'est rapidement détériorée. Le problème est d'autant plus grave que l'Eglise Pentecôtiste est en pleine explosion au Royaume-Uni. À Londres, le nombre d'églises pentecôtistes aurait doublé depuis 2005, selon la BBC. (...)

<http://www.newsring.fr/actualite/1006941-sida-des-pasteurs-pentecotistes-pressent-les-malades-darreter-la-tri-therapie>  
Newsring - 17 août 2013

### **Benny Hinn : le controversé pasteur est en ville**

#### **Décrié par des groupes religieux lors de son passage en France, au printemps, le controversé télévangéliste présente ses étranges prestations à Montréal, ce week-end.**

«Feu sur toi!» hurle Benny Hinn en pointant un homme qui s'écroule littéralement sur le sol. «Feu sur toi!» répète-t-il à un autre... puis un autre. L'un d'eux crie avant de s'effondrer. Les bras en l'air, le populaire prêcheur chrétien fait ensuite tomber des dizaines de spectateurs à la renverse les uns sur les autres... Nous sommes dans l'univers du télévangéliste américain le plus controversé de l'heure qui présente sa conférence intitulée «Services de miracles et de guérisons» au Palais des congrès de Montréal aujourd'hui et demain.

Né à Jaffa en Israël en 1952, Benny Hinn a vécu à Toronto, puis à Orlando, en Floride, où il a fondé une église florissante en 1983. Auteur de plusieurs best-sellers et vedette du petit écran grâce à sa populaire émission This is your day, celui qui fait courir les foules partout dans le monde en prétendant avoir guéri des gens atteints du sida, de surdité ou de cécité a fait l'objet de plusieurs enquêtes journalistiques aux États-Unis.

**Des cas de guérison douteux.** En 2005, l'émission Dateline diffusée sur le réseau NBC a enquêté sur les 56 cas de guérison dont Benny Hinn faisait la promotion, pour conclure qu'un seul était documenté. Mais le médecin soupçonnait même ce cas d'être douteux puisque la dame n'aurait jamais souffert de la maladie de Lou Gehrig. Lors de son passage à Rouen, en France, en mai dernier, Benny Hinn s'était attiré les foudres de différents groupes religieux qui lui reprochent de brasser des millions de dollars en manipulant les foules et en étant plus près du spectacle que de l'évangile.

Visiblement beaucoup moins attendu chez nous, le prêcheur évangéliste est même inconnu de l'organisme les **Sceptiques du Québec, qui l'invite cependant à prouver ses prétendus miracles.** «Personne depuis 1989 n'a pu prouver un miracle ou un phénomène paranormal et mériter notre récompense de 10 000 \$. Les Sceptiques sont prêts à recevoir monsieur Hinn», a affirmé le porte-parole Pierre Cloutier.

**Benny Hinn, qui a notamment prédit la mort de Fidel Castro dans les années 1990 et que Dieu détruirait la communauté homosexuelle de San Francisco**, choisirait ses «miraculés», selon une enquête de The Fifth Estate diffusée sur CBC. À l'aide d'une caméra cachée, le reportage montrait une mère qui portait dans ses bras sa fille atteinte de dystrophie musculaire et qui fut interceptée par deux agents lorsqu'elle a voulu se mettre en ligne pour recevoir la bénédiction du télévangéliste. «Je crois qu'il faut être prudent lorsque l'on parle de miracle, tranche Mike Kropveld. Il faut poser des questions sur ces guérisons, de même que sur le financement et le fonctionnement de cette organisation», explique le directeur d'Info-Secte.

*Journal de Montréal, Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide. Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.* - *vendredi 02 août 2013, Mise à jour: samedi 03 août 2013*

*Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.*

## **SATANISME**

### **Brésil : à 74 ans, il va épouser sa chèvre dans "l'église du Diable"**

Aparecido Castaldo, un tailleur de pierres brésilien, aimerait s'unir prochainement à sa chèvre Carmella. L'homme a fait une demande pour obtenir un mariage religieux mais l'église catholique étant contre ce projet original, a refusé d'unir le retraité brésilien à un animal, peut-on lire sur le site Oddity Central relayé par Gentside . L'homme de 74 ans a décidé de faire appel à Toninho do Diabo, un prêtre sataniste connu dans le pays. "*Seule notre église accepte cette union entre cet homme et son animal parce que nous n'avons pas de préjugés*", a expliqué le prêtre sataniste de "l'église du Diable" de Sao Paulo.

#### **Des associations de défense des animaux choquées**

Le retraité brésilien a vu se dresser contre lui et sa Carmella, plusieurs associations de défense des animaux choquées par cette idée loufoque. "*Quand quelqu'un me dit que ce que je fais est mal, je réponds que la chèvre ne parle pas, ne me demande pas d'argent et ne tombera jamais enceinte*", a confié l'homme qui tient plus que tout à cette union.

#### **Une étrange belle-mère**

Il a ajouté qu'il ne comptait pas consommer le mariage et que la tendre biquette est déjà adoptée par ses 7 enfants qui la considèrent comme une belle-mère. Le mariage sera célébré le 13 octobre prochain.

*<http://www.rtl.be/info/monde/international/1031523/bresil-a-74-ans-il-va-epouser-sa-chevre-dans--l-eglise-du-diable->*  
**RTL info 11/09/2013**

## **SCIENTOLOGIE**

### **La scientologie invoque la liberté religieuse devant la Cour de cassation**

L'Eglise de scientologie a vigoureusement contesté mercredi devant la Cour de cassation la condamnation de ses deux principales structures françaises pour «escroquerie en bande organisée», en invoquant une «violation de la liberté religieuse». Devant la chambre criminelle, les avocats de la scientologie, classée en France parmi les sectes par plusieurs rapports parlementaires mais considérée comme une religion aux Etats-Unis et dans quelques pays européens, ont soulevé de nombreux moyens pour tenter de faire annuler l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 2 février 2012. Cette décision a confirmé la condamnation des deux structures parisiennes de la scientologie, le Celebrity Centre et sa librairie SEL, à des amendes de respectivement 200.000 et 400.000 euros. Reprochant aux prévenus d'avoir profité de la vulnérabilité d'anciens adeptes pour leur soutirer de fortes sommes d'argent, la justice avait condamné cinq scientologues. Parmi eux, Alain Rosenberg, «dirigeant de fait» de la scientologie parisienne, et Sabine Jacquart, une ex-présidente du Celebrity Center, condamnés à deux ans de prison avec sursis et 30.000 euros d'amende pour escroquerie en bande organisée.

«Il est rare qu'une Eglise soit qualifiée de bande organisée et soit condamnée au titre que le message qu'elle diffuse soit une escroquerie», a plaidé devant la Cour de cassation leur avocat, Me

Louis Boré. Pour lui, la décision de la cour d'appel «choisit entre les bonnes et les mauvaises religions», et il ne lui appartient pas de se «transformer en tribunal de l'inquisition» qui viendrait différencier les «vrais croyants» des «faux dévots». «On essaie de disqualifier l'Eglise de scientologie», a-t-il poursuivi, «une religion, c'est une secte qui a réussi».

Comparaison avec l'islam, le judaïsme ou le christianisme à l'appui, jouant parfois de traits d'humour, l'avocat a par exemple soutenu que **l'électromètre, instrument onéreux** censé mesurer «les changements dans le mental de l'individu ou dans son état d'esprit», ne serait «**pas plus étrange qu'un chapelet ou une kippa**».

«Aucune Eglise n'est poursuivie au motif que le message qu'elle porte est faux», a ajouté Me Boré. «Ce que vous venez de dire n'entre pas dans le champ de réflexion du juge républicain», lui a rétorqué Me Claire Waquet, avocate de l'Unadfi, association de lutte contre les dérives sectaires, qui de son côté conteste le rejet de sa constitution de partie civile. «Ce n'est pas la question» de savoir si la scientologie est ou non une religion, a lancé l'avocate aux magistrats de la chambre criminelle. Si «l'étiquette religieuse est opposable», «la République a le droit de dire +je ne veux pas la lire+», «il ne faut pas avoir peur de l'écarter des débats», a-t-elle plaidé.

Les poursuites et la condamnation se sont fondées «uniquement sur des infractions à la loi pénale», a insisté l'avocat général, qui a préconisé le rejet des pourvois, hormis sur un point mineur, l'allocation de dommages et intérêts à une partie civile qui s'était désistée.

**Pour le magistrat, il s'agit de défendre contre des «escrocs en bande organisée»**, des «citoyens devenus leurs **paroissiens captifs** dont ils ponctionnent sans vergogne la fortune par tous les moyens»...Le prévenu...ont également discuté la définition du médicament, pour tenter de faire tomber les condamnations prononcées pour «**exercice illégal de la pharmacie**». Une fois effectués des tests de personnalité, qui aboutissaient dans la plupart des cas à des résultats négatifs, les adeptes doivent se livrer à des séances de purification et se voient prescrire des cures de vitamines. «Il y a une vraie violation de la liberté religieuse», a dénoncé après l'audience Eric Roux, porte-parole de la scientologie française. La Cour de cassation rendra sa décision le 16 octobre.

[http://www.liberation.fr/societe/2013/09/04/en-cassation-la-scientologie-attaque-tous-azimuts-sa-condamnation\\_929415](http://www.liberation.fr/societe/2013/09/04/en-cassation-la-scientologie-attaque-tous-azimuts-sa-condamnation_929415)

Libération 4 septembre 2013 Par AFP

## **La Belgique gagne contre la Scientologie. JUSTICE Strasbourg donne un coup d'arrêt à une action procédurière : en route vers le procès après 14 ans d'enquête**

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) déboute, dans un arrêt publié jeudi, l'Eglise de Scientologie qui faisait grief à la Belgique d'avoir violé son droit à un procès équitable et à la présomption d'innocence. Elle attribuait à des magistrats du ministère public la paternité de déclarations faisant état des poursuites lancées contre la secte et répercutées par voie de presse.

Ces allégations de la Scientologie avaient donné lieu en Belgique au dépôt de 5 plaintes contre X, toutes classées sans suite, et à une demande d'irrecevabilité des poursuites. En vain encore. Comme son ultime démarche, avant le dépôt d'une requête à Strasbourg (siège de la CEDH), devant la Cour de cassation qui rejeta son pourvoi.

Les déclarations du ministère public reflétaient-elles son sentiment sur la culpabilité de l'Eglise de Scientologie ? Dans son arrêt, déclarant irrecevable le pourvoi de la Scientologie, la Cour rappelle que les autorités sont autorisées à « *renseigner le public sur les enquêtes en cours* », mais qu'il « *convient qu'elles le fassent avec toute la discrétion et toute la réserve que commande le respect de la présomption d'innocence* ».

Les magistrats européens notent que la Scientologie ne produit, à l'appui de son pourvoi, que des articles de presse et non des « *documents incontestablement imputables aux autorités mises en cause* ». Ils rappellent aussi que « *l'équité d'une procédure ne s'apprécie qu'au regard de la globalité de celle-ci* ». Or le procès n'a pas encore eu lieu.

« Rien ne permet d'établir qu'en s'exprimant publiquement sur l'enquête en cours les autorités ont manqué à leur obligation de discrétion et de réserve », estime l'arrêt.

**La Scientologie est sous le coup de deux instructions judiciaires.** L'une menée par le juge d'instruction Van Espen, l'autre par le juge Michel Claise. Elles ont débouché sur l'inculpation de l'ASBL Eglise de scientologie et deux de ses membres, des cadres de l'organisation.

Le parquet fédéral a tracé un réquisitoire de renvoi des inculpés devant le tribunal correctionnel. **L'Eglise de scientologie est qualifiée « d'organisation criminelle »**. Les chefs d'inculpation concernent des **faux, des escroqueries, la pratique illégale de la médecine, des infractions aux lois sur la vie privée, etc.** 13 parties civiles (des anciens membres) se sont constituées. Lors de perquisitions, des documents comptables, des dossiers médicaux d'adhérents, avaient été saisis. La chambre du Conseil du tribunal de première instance de Bruxelles devrait examiner dans les semaines prochaines le renvoi de l'Eglise et de ses deux cadres, devant le tribunal correctionnel.

L'Eglise, qui mène une guérilla procédurière depuis 1999 ne devrait pas se départir de sa stratégie. Un procès ne serait pas envisageable avant la fin de l'année prochaine. Si l'Eglise devait être condamnée, un appel semble assuré. Et en cas d'échec surviendraient des recours en cassation, devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. Le chemin est encore long avant que la Scientologie ne soit judiciairement qualifiée d'organisation criminelle. **En France, deux organisations de l'Eglise et cinq scientologues avaient été condamnés à de fortes amendes (jusqu'à 600.000 euros) pour « escroquerie en bande organisée ».**

L'Eglise prétend être victime de pratiques « inquisitoires » qui « entravent la liberté de culte ». Elle soutient que ses électromètres (ces appareils qui prétendent scruter la personnalité des adhérents) seraient des instruments de culte... et non des pièges à crédules poussés à alimenter ses caisses (bien garnies)...

Marc Metdepenningen

Le Soir 21-22/09/2013

### **Des politiciens liés à l'Eglise de Scientologie? La Sûreté de l'Etat dans de sales draps**

Il est "problématique" que la Sûreté de l'Etat cite sans réfléchir les noms de politiciens et d'autres personnes dans un rapport confidentiel sur l'Eglise de Scientologie, ressort-il d'un rapport du Comité I, organe chargé de surveiller les services de Sûreté et de renseignement, dont le quotidien De Morgen a pu prendre connaissance.

#### **Environ 30 politiciens y étaient cités nommément**

Le rapport confidentiel de la Sûreté de l'Etat sur l'Eglise de scientologie, qui a fait l'objet de fuites dans la presse en février dernier, abordait la manière dont cette secte, poursuivie en tant qu'organisation criminelle, cherche à nouer contact avec des responsables politiques. Environ 30 politiciens y étaient cités nommément.

RTL.be 19 Août 2013

<http://www.rtl.be/info/belgique/societe/1025911/un-rapport-accablant-pour-la-surete-de-l-etat>

## **TABITHA'S PLACE, Ordre Apostolique, 12 Tribus**

### **Allemagne : 40 enfants sauvés d'une secte**

Quarante enfants ont été retirés d'une secte chrétienne par la police allemande, qui les a placés sous protection après des informations sur des mauvais traitements. Plus de 100 policiers allemands sont intervenus ce jeudi dans deux propriétés d'une secte chrétienne baptisée "Les Douze Tribus", en Bavière, pour sauver 40 enfants à la suite de rapports sur des mauvais traitements, selon le journal local *Augsburger Allgemeine* et l'édition en ligne du magazine *Der Spiegel*...Au total, 28 enfants d'une communauté située près de Deiningen et 12 autres qui se trouvaient à Wörnitz ont été pris en charge et doivent être placés dans des familles d'accueil. Les opérations de police font suite "à de nouvelles preuves faisant état d'abus significatifs et récents sur des enfants par des membres" de la secte, selon un porte-parole des autorités communales, cité par *Der Spiegel*. Ce groupe d'inspiration chrétienne qui se décrit lui-même comme une "fraternité spirituelle" était déjà en conflit avec les autorités locales car ses membres se refusent à envoyer leurs enfants dans les écoles d'État.

Selon *Der Spiegel*, la juridiction des affaires familiales ainsi que les services locaux de protection de l'enfance ont recueilli des "informations crédibles, concrètes et susceptibles de donner lieu à des poursuites" qui indiquent que le "bien-être physique et émotionnel des enfants pourrait être irrémédiablement compromis".

Dans un communiqué publié sur le web, le mouvement, originaire des États-Unis, a déclaré : "nous sommes une communauté ouverte et transparente qui ne tolère aucune forme d'abus sur les enfants. Nos enfants grandissent dans un environnement aimant et sont élevés dans un esprit de charité".

"Les Douze Tribus", groupe religieux également connu sous le nom de communauté de Tabitha's Place ou celui d'"Ordre Apostolique", fait partie du mouvement fondamentaliste américain Communauté du Royaume du Nord-est des Frères de Plymouth, dont les membres affirment suivre strictement la Bible.

**Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**  
Avec AFP le 05/09/2013

Par La rédaction de RTL.fr ,

## TEMOINS DE JEHOVAH

### Témoins de Jéhovah : omerta sur des abus sexuels

**Selon William H. Bowen, un ancien haut dirigeant des Témoins de Jéhovah aux États-Unis, il y aurait près de 400 cas de viols confessés possibles en France au sein de l'organisation jéhoviste.** En cause, la politique interne du secret, un code du silence qui interdit et réprime le fait de laver son linge sale en public, notamment pour les cas d'abus sexuels sur mineurs. Cette politique du secret, la cour supérieure du comté d'Alameda, en Californie, l'a condamnée il y a un an. Une première mondiale qui n'a pas été du goût de l'organisation "religieuse" multimillionnaire. Et qui pourrait bien se répéter en France.

C'est une histoire sordide. De celles qui vous glacent le sang. Une histoire qui est passée inaperçue des médias, excepté du *Courrier picard* qui s'en est fait l'écho. L'histoire, c'est celle de **sept petites filles**, toutes sœurs ou cousines, qui ont été **violées par leur grand-père** alors qu'elles avaient **entre 6 et 13 ans**. Personne n'a rien dit, tout le monde s'est muré dans le silence, jusqu'à ce que les plus âgées, en mars 2010, réalisant qu'elles n'étaient pas les seules, décident de briser l'omerta. **L'omerta de la famille mais aussi celle des Témoins de Jéhovah de Péronne**, dont tous étaient de dévoués fidèles.

*"Il ne s'agit pas du procès des Témoins de Jéhovah, précise à Lyon Capitale Pascal Duriez, l'avocat des parties civiles. Mais il y a bel et bien eu des directives internes au sein de la congrégation pour que les victimes se taisent."* Même l'avocat de la défense s'est félicité que le parquet cite à comparaître trois responsables des Témoins de Jéhovah locaux, *"certains [étant] complices par leur silence"*. Le grand-père a écopé de sept ans de prison.

**Si les Témoins de Jéhovah n'ont pas été poursuivis, au terme des investigations menées par les gendarmes, c'est uniquement du fait de la prescription de la non-dénonciation des crimes**, les faits remontant à la période 1988-1996. *"Comment pouvons-nous vérifier qu'il ne recommencerait pas ?"* se justifiait gauchement l'un des pasteurs de la congrégation à la barre. *"Mais on ne vous le demandait pas ! C'est le travail de la police, des gendarmes, des magistrats !"* s'étranglait alors l'avocate générale.

*"Quand on interrogeait les parents des victimes sur la raison pour laquelle ils s'étaient substitués à la gendarmerie, raconte Pascal Duriez, ils répondaient : "On n'y a pas pensé. On nous a dit que c'était pas grave".*L'affaire de Péronne, traitée à "huis clos", selon les propres termes du réquisitoire de l'avocate générale, a permis de mettre en lumière les pratiques de cette Église qui agit en marge des institutions et qui a dissimulé pendant 22 ans les viols aux yeux de la justice.

En matière d'abus sexuel sur mineur, le mouvement des Témoins de Jéhovah a ses propres règles, édictées par un collège de hauts dirigeants, dans un bureau de la Watchtower, la société mère basée en Pennsylvanie (États-Unis). Ce sont les "anciens" – sortes de ministres du culte, à l'instar des évêques dans le catholicisme ou des pasteurs dans le protestantisme – qui sont chargés de les appliquer. **Le manuel réservé aux anciens, Faites paître le troupeau de Dieu, énonce que**, pour traiter l'affaire, **deux personnes au moins doivent avoir été témoins de l'agression.**

Quand un enfant est interrogé et que l'accusé, le pédophile incriminé, nie les faits, le seul témoignage de l'enfant victime n'est pas suffisant. Les anciens sont tenus de lui demander de produire deux témoins oculaires de l'acte afin de juger que ce dernier est crédible. Une question se

pose alors : a-t-on déjà vu un violeur agresser un enfant en présence d'un témoin ? En l'espèce, seul l'enfant est témoin.

**Ce “code pénal interne” des Témoins de Jéhovah s'appuie sur une référence biblique, le Deutéronome** – qui n'est rien moins que l'Ancien Testament –, dont l'un des faits les plus marquants a trait à l'institution des juges. Bien que le Deutéronome ait été écrit en **1473 avant notre ère**, autrement dit il y a précisément 3 486 années, les Témoins de Jéhovah continuent à l'appliquer à la lettre.

#### **Comité judiciaire.**

Auditionné lors de la commission d'enquête parlementaire “relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs”, il y a quelques années, **Alain Berrou, un ancien responsable de la congrégation, a expliqué la démarche qu'il devait suivre** : *“Il m'est arrivé, en tant que responsable, d'être saisi de directives non écrites, mais qu'il fallait recopier sous la dictée à la virgule près, et qui traitaient des cas d'abus sexuels sur enfants. (...) Le mouvement a tout un système de justice parallèle et les responsables locaux reçoivent un manuel de directives à appliquer à l'égard d'adeptes manifestant des velléités de liberté intellectuelle.”*

Voici ce que ce responsable a rapporté à la commission d'enquête : *“L'article 62 du Code pénal prévoit de poursuivre d'une action judiciaire quiconque est au courant d'une agression d'enfant et n'avertit pas les autorités. Si l'auteur des sévices est un membre baptisé de la Congrégation, voici les directives à appliquer : Premièrement, avant tout, téléphonez au service juridique de la Société pour recevoir des conseils. Deuxièmement, faites immédiatement une enquête pour établir si les faits sont vérifiés. Troisièmement, formez un comité judiciaire. Ensuite, éventuellement, dénonciation aux autorités.”* (Voir document ci-dessous.)

Le dernier paragraphe des directives est on ne peut plus clair sur ce que les Témoins de Jéhovah feront dans l'éventualité de porter l'affaire devant les autorités judiciaires gouvernementales : **“Les Anciens sont, aux yeux de la loi, des ministres du culte et, à ce titre, sont tenus au secret confessionnel dérivé du secret professionnel (article 378 du Code pénal). Ils sont libérés de cette obligation dans le seul cas d'inceste, sévices sexuels, avortements illégaux. Le Collège déterminera la meilleure solution pour la Congrégation et sa réputation.”** Autrement dit, et dans des termes moins formels, chez les Témoins de Jéhovah, on ne lave pas son linge sale sur la place publique, cela pouvant porter atteinte à la réputation de l'association.

*Lyon Capitale* a contacté par téléphone le siège français des Témoins de Jéhovah, à Louviers, en Haute-Normandie. Un responsable nous a confié qu'*“il y a quelque chose de presque drôle, de parler d'ouvrage secret, alors que ce dernier est tiré à plusieurs centaines d'exemplaires”*. Et de nous expliquer que *“lorsqu'un cas d'abus sexuels est porté à l'attention des anciens, ces derniers doivent protéger l'enfant, informer les parents, demander à la victime de signaler les faits à la justice et, si elle ne veut pas le faire, il revient aux parents de s'en charger”*. Pas de directives confidentielles donc. Et un discours sensiblement différent de celui dispensé aux “anciens”. *“Il y a la mesure légale et pénale, et l'autre morale et spirituelle, en interne, pour nous, poursuit ce responsable. C'est un peu comme en cas de dopage chez les cyclistes : d'un côté, la fédération inflige un blâme au tricheur, de l'autre, les autorités judiciaires sont saisies de l'affaire.”*

**Pourtant, la jurisprudence française recense des condamnations de Témoins de Jéhovah pour non-dénonciation de crimes ou non-assistance à personne en danger dans des affaires d'inceste et/ou de pédophilie.** Les viols de Péronne, jugés en juin dernier, en attestent, seule la prescription de trois ans ayant évité aux responsables de la congrégation locale de se retrouver dans le box des accusés.

Si Péronne n'a suscité quasiment aucun intérêt dans la presse – sauf pour les Témoins de Jéhovah qui organisèrent une marche de dénigrement dans la petite ville –, en revanche, Candace Conti, outre-Atlantique, a fait la une de tous les grands médias de la planète.

**Candace Conti, c'est le nom d'une Témoin de Jéhovah abusée par un autre adepte alors qu'elle était mineure.** Il y a un an, quasiment mois pour mois, aux **États-Unis, la cour supérieure** du comté d'Alameda, en Californie, **jugeant cette affaire de pédophilie au sein des Témoins de Jéhovah, condamna la société Watchtower Bible & Tract Society of New York Inc., l'entité juridique des Témoins de Jéhovah, à 28 millions de dollars de dommages et intérêts.** Une



première mondiale. Les juges avaient condamné la politique du secret de l'organisation jéhoviste. L'organisation a intenté un appel, qui devrait être jugé dans les prochains mois.

<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/France-monde/Actualite/Societe/Temoins-de-Jehovah-omerta-sur-des-abus-sexuels>  
**Lyon Capitale 22/07/2013. Par Guillaume Lamy**

## **Témoins de Jéhovah : des victimes d'abus sexuels racontent**

Il y aurait près de 400 cas de viols confessés possibles en France au sein des TJ (voir notre article d'hier). Lyon Capitale a recueilli trois témoignages sur des abus sexuels sur mineurs dans la communauté. L'avis de policiers des mœurs: "Les TJ, c'est le paradis des pédos !"

### **Jonathan, 33 ans, menacé de mort pour avoir dénoncé des abus**

Sa mère était Témoin de Jéhovah. Alors, tout naturellement, il a baigné dedans. Avant de se faire baptiser en 2001. On lui a rapidement inculqué que le monde du dehors était un monde de dépravation, qu'eux seuls, les "TJ", étaient des êtres purs. Quand, dans les années 1990, il y eut pas mal de médiatisation autour des Témoins de Jéhovah, l'association ouvrit (un peu) ses portes à l'extérieur. "On pouvait avoir des "amis", faire partie d'un groupe de sport. Histoire d'embellir l'image." Jonathan était plutôt heureux. Du moins, c'était ainsi, même s'il n'a jamais eu aucun ami, "sauf une fois un copain qui a passé une heure chez moi".

Un jour, on lui rapporte qu'une mineure a été abusée. Il est allé voir le collège des "anciens", qui ont ouvert une enquête. Mais la procédure a été un peu "spéciale", car l'agresseur présumé était également un ancien, "quelqu'un de très puissant dont la parole n'est pas contestable". Le nom de la victime est donné à l'agresseur. "Ils ont immédiatement dit que la fille était une affabulatrice et ont exercé des pressions sur elle. Il y a eu des faux témoignages. Car, si un ancien te demande de mentir, tu mens." Jonathan a enchaîné les "conseils de discipline". De témoin indirect, il passe accusé. Mais il ne se laisse pas faire. Alors on l'intimide, on essaie de le faire taire. Et tous les moyens sont possibles. On apeure son fils, on le menace de mort. On répand de fausses rumeurs en ville. Aujourd'hui encore, il n'est "pas tranquille". "Et, si je déménage, mon dossier passera de congrégation en congrégation, de ville en ville. On est à la limite de Big Brother. C'est simple, quand il y a une affaire, on fait taire la victime et ceux qui veulent remonter l'info, car ça nuit à l'image de l'organisation."

### **Céline, 38 ans, agressée par son propre frère**

De 7 à 17 ans, Céline a subi des attouchements de son frère. Ce dernier a expliqué son geste par sa stricte éducation qui l'empêchait d'avoir des petites amies. À la suite d'une confidence à une amie lycéenne, les faits sont rendus publics. Céline passe directement en conseil de discipline des Témoins de Jéhovah, au motif qu'"on ne doit pas traîner en justice son propre frère". Elle subit une réprimande privée (comme son frère) devant une vingtaine de personnes. Ses parents la contraignent à assister au procès de son frère (elle n'y était pas obligée, compte tenu que c'était le procureur de la République qui avait porté plainte) afin que le procès se tienne à huis clos et que les médias ne s'emparent pas de l'affaire. Elle sera ensuite chassée de chez elle. Ses propres parents la traiteront de traînée dans toute la ville. Elle est aujourd'hui harcelée depuis des années : "Ils savent tout, je ne peux pas faire un pas sans être sûre qu'ils ne seront pas là."

### **Anne, 26 ans, humiliée en public**

"Je n'oublierai jamais cet "ancien" qui, lorsque j'avais 13 ans, a profité de la prédication et d'un séjour chez lui pour se livrer à des gestes déplacés. Lorsque j'ai parlé, il a nié et, comme j'étais une "rebelle", ma propre mère a considéré que c'était moi qui avais menti et affabulé, provoquant un scandale honteux qui m'a valu mon premier passage devant le "comité des anciens" et l'humiliation cuisante qui s'ensuit, car le secret n'existe pas chez les témoins : toute "mauvaise conduite" est étalée devant la congrégation tout entière. Le pire, c'est que je n'étais qu'une enfant sans moyen de défense équitable face à la suprématie d'un adulte-témoin-modèle et, qui plus est, affecté à un grade de responsable. Les Témoins de Jéhovah ne sont pas plus saints que le commun des

mortels, simplement ils sont plus contrôlés et éventuellement plus ou moins sévèrement sanctionnés : de quoi s'assurer une apparence de perfectibilité."

### **Les "TJ", paradis des violeurs selon la police des mœurs**

"Les Témoins de Jéhovah ? C'est le paradis des pédos." Ça pourrait être une réclame de très mauvais goût. C'est pourtant un fait attesté par plusieurs policiers de la brigade des mœurs. Selon eux, il y a deux profils distincts : il y a le pédophile Témoin de Jéhovah au sens strict. "Les TJ sont tellement frustrés du point de vue sexuel qu'au bout d'un moment il y en a qui pètent un câble et vont vers des enfants. On le sait justement par ces enfants qui, quand ils sortent à l'extérieur, se trémoussent ou se dénudent devant leurs copains en disant qu'ils font ça avec leurs parents." Il y a aussi les pédophiles qui s'introduisent chez les jéhovistes, "deviennent de bons petits soldats parce qu'ils savent que tout le monde va se taire. Ils utilisent les TJ pour assouvir leurs besoins. C'est eux qui nous le disent quand on arrive à les interpeller".

<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/France-monde/Actualite/Societe/Temoins-de-Jehovah-des-victimes-d-abus-sexuels-racontent>  
**Lyon Capitale 23/07/2013. Par Guillaume Lamy**

## **Abus sexuels : la règle du silence des Témoins de Jéhovah**

**ENTRETIEN** – William H. Bowen a passé 43 ans chez les Témoins de Jéhovah américains, dont 15 en tant qu'"ancien", l'équivalent d'un ministre du culte. Suite à la découverte d'abus sexuels sur mineurs commis au sein de l'organisation, connus et cachés par la direction de cette dernière, il a quitté les Témoins pour fonder Silentlamb (les "Agneaux silencieux", l'agneau symbolisant les victimes réduites au silence), une association de victimes d'abus sexuels au sein de l'organisation des Témoins de Jéhovah.

-----

### **Lyon Capitale : Vous avez passé une grande partie de votre vie chez les Témoins de Jéhovah, qu'est-ce qui vous a subitement poussé à vous en séparer ?**

**William H. Bowen :** Un "ancien" avait avoué avoir commis des sévices sexuels sur un enfant. Pendant presque un an, j'ai tenté d'en faire état aux instances judiciaires gouvernementales. Mais le service juridique de Watchtower [*l'entité juridique des Témoins de Jéhovah, NdIR*] m'a dit de laisser les Témoins gérer la question : autrement dit, de ne rien faire, et malgré de nouvelles preuves d'autres abus. Ce jour-là, j'ai donné ma lettre de démission.

### **En matière d'abus sexuels sur mineurs, quelles sont les règles en vigueur chez les Témoins de Jéhovah ?**

*"Si l'accusation est niée, les anciens devront expliquer au plaignant qu'ils ne peuvent rien faire de plus dans le domaine judiciaire. Et la congrégation continuera de tenir l'accusé pour innocent", explique la Watchtower. "Même si plusieurs plaignants se "souviennent" avoir subi des sévices de la même personne, la nature de ces souvenirs est en soi trop incertaine pour servir de fondement à des décisions judiciaires s'il n'y a pas d'autres éléments à charge."*

La politique des Témoins de Jéhovah prévoit que les informations concernant les pédophiles restent confidentielles. Les pédophiles sont protégés par une loi du silence et restent, dans bien des cas, dans leur fonction, tandis que leurs victimes souffrent en silence ou se voient imposer des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion. Cette politique est à mon sens contraire à l'éthique et à la moralité.

### **Si un violeur nie une accusation de viol portée contre lui, que se passe-t-il ?**

Il reste innocent, et ne pourra faire l'objet ni de discussions ni d'accusations au sein de la congrégation.

### **Si une victime, ou sa famille, tente de dénoncer les faits, quels risques encourt-elle ?**

Elle peut être excommuniée pour cause de calomnie à l'encontre de l'homme, déclaré innocent.

### **Vous avez publié sur votre site Internet une base de données propre aux Témoins de Jéhovah, faisant état de 23 720 cas d'agressions sexuelles et de viols. Comment y avez-vous**

### **accédé ?**

Au printemps 2002, j'ai été contacté par trois personnes différentes, et de manière séparée, faisant partie des Témoins de Jéhovah, qui m'ont donné un certain nombre d'informations, notamment concernant le nombre de témoignages, recueillis par la secte elle-même, de membres qui se sont confessés. Ce ne sont pas des suspicions, ce sont des personnes qui ont avoué à la secte avoir abusé des enfants.

### **Que contient ce fichier ?**

Y sont consignés tous les détails de l'affaire, dont la date de naissance du pédophile, ce qui s'est passé, l'âge de la victime, les lieux, les dates des attouchements, leur nombre, etc. Ces détails sont ensuite saisis sur un ordinateur au siège pour un archivage permanent, et peuvent être ressortis à tout moment, par les personnes autorisées, en cas d'infraction ultérieure. En 2002, le fichier énumérait 23 720 cas. Aujourd'hui, j'estime que la base de données contient bien plus de 40 000 noms d'agresseurs d'enfants. Si on fait un ratio par rapport au nombre de Témoins de Jéhovah dans le monde, on arrive à un cas de viol toutes les quatre congrégations. En France, où on recense 1 500 congrégations, si on applique ce ratio, cela fait environ 375 cas possibles de viols confessés.

### **Le siège mondial des Témoins de Jéhovah reconnaît-il l'existence de cette base de données ?**

Oui, dans un courrier à l'intention de la BBC, ils en ont reconnu l'existence, tout en affirmant qu'il n'y avait pas de sens à citer le chiffre exact...

### **Pourquoi une telle omerta ?**

Cela ne sert qu'à protéger l'organisation. On souhaite que les anciens aient la maîtrise totale de tout.

### **L'année dernière, aux États-Unis, les Témoins de Jéhovah ont été reconnus coupables d'avoir sciemment passé sous silence des actes d'abus sexuels sur mineur. Que se passera-t-il si la condamnation est confirmée en appel ?**

Ils devront payer, mais pour eux c'est une paille financièrement. On estime les dommages et intérêts entre 9 et 10 millions de dollars. Là encore, des coffres sans fond – avec des dons par milliards – leur permettent un financement juridique illimité. Et la vieille politique continuera à mettre les enfants en danger. Ils préfèrent garder le contrôle au lieu de protéger les gosses.

### **Jéhovah, un dieu qui a du cash**

En juin 2012, le patrimoine immobilier de la Watchtower Bible & Tract Society of New York Inc., l'entité juridique et d'édition des Témoins de Jéhovah, s'élevait à environ 1 milliard de dollars, pour près de 3,2 millions de mètres carrés. Avec une réserve de cash de plus de 30 millions de dollars (pièce citée lors du procès de Candace Conti, en 2012, par les avocats des Témoins de Jéhovah). Car la société est avant tout une multinationale d'édition, employant 3 400 personnes et distribuant 23 millions de copies de son best-seller, *Watchtower* (la Tour de Garde), en hausse de 7,5 % chaque année. Ses revenus annuels frôleraient le milliard de dollars.

<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/France-monde/Actualite/Societe/Abus-sexuels-la-regle-du-silence-des-Temoins-de-Jehovah#hautpage>  
**Lyon Capitale 24/07/2013**

## **4) SEMINAIRE DES COMMISSIONS de l'Espace Ethique Méditerranéen**

Hôpital de La Timone – Marseille

Thème général traité par les commissions durant cette journée:  
**"Ethique et pratique du soin : mensonges et vérités"**

**Vendredi 15 novembre de 9h à 16h**

La commission "Santé, éthique, idéologies", piloté par le GEMPPI présentera dans ce cadre une communication de Jean BRISSONNET :

### **« Vérités et contre-vérités dans les médecines postmodernes »**

L'intervenant devrait avoir des choses à dire, notamment dans le domaine des médecines parallèles, dont nous savons qu'elles sont massivement utilisées comme produit d'appel par des groupes sectaires se prétendant faussement scientifiques. Il est clair ici que la déontologie médicale n'est pas souvent respectée et le patient ne reçoit pas l'information médicale honnête, loyale en rapport avec les dernières avancées de la science.

**Jean Brissonnet** est agrégé de physique honoraire. Il a été vice-président de l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS) et a présenté de nombreuses conférences sur les médecines non conventionnelles.

Il est l'auteur des livres « les pseudo-médecines, un serment d'hypocrites » (book e-book, 2003), « Les médecines non conventionnelles ou les raisons d'une croyance » (book e-book, 2009) et « La médecine postmoderne prend le pouvoir (BoD, 2013). Il a créé et développe le site : [www.pseudo-médecines.org](http://www.pseudo-médecines.org)

**Inscription auprès de l'Espace Ethique Méditerranéen**

Tel. 04 91 38 44 26/27 – [secretariat.eem@ap-hm.fr](mailto:secretariat.eem@ap-hm.fr) - [www.evenement.medethique.com](http://www.evenement.medethique.com)

## **ABONNEMENT AU TRIMESTRIEL DU GEMPPI**

### **« Découvertes sur les sectes et religions »**

Le bulletin du GEMPPI contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet. Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » avec vos coordonnées

à :

**GEMPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20**

Tel. 04 91 08 72 22 - 06 98 02 57 03 - [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr) - [www.gemppi.org](http://www.gemppi.org)

## **ADHESION AU GEMPPI**

**Bienfaiteur** : à partir de 30 € - **Soutien** : à partir de 16 € - **Sympathisant** : à partir de 3 €

**Membre actif** : 10 € (Prendre contact avec nous, possibilité de participer à nos activités)

### **4 FILMS : « Des sectes qui n'en ont pas l'air »**

4 films de 15 mn environ, fictions jouées par des acteurs professionnels. Ils évoquent les grands types de manipulations mentales et de dérives sectaires actuelles. Médecines parallèle, pseudo-chamanisme, fondamentalismes religieux, sociétés secrètes...

**PERMANENCE D'ACCUEIL DU GEMPPI MARSEILLE** : tous les mardis de 18 à 19h à la Cité des associations 93, La Canebière 13001 Marseille (Sauf, juillet Août, sur rendez-vous)